



CRIMINALISER L'ACTION SYNDICALE... ET POURQUOI PAS L'INTERDIRE ?? RETOUR SUR UN VIEUX RÊVE DU PATRONAT

Rappelons-le : Le syndicalisme, le fait syndical, a imposé son existence par une longue lutte menée le plus souvent dans la clandestinité et contre des lois répressives sévères. Le patronat s'est toujours opposé à son existence... jouant de la répression « légale » contre celles et ceux qui osent s'opposer à sa toute-puissance... et c'est toujours le cas aujourd'hui. (lire sur ce site « *Germinal les grèves des mines d'Anzin* » rubrique Un peu d'Histoire...)

La CGT paye le prix fort d'être l'un des principaux contre-pouvoirs de la Macronie. Ainsi Myriam Lebkiti, secrétaire confédérale CGT, est convoquée ce vendredi 08 décembre par la gendarmerie de Pontoise (Val-d'Oise). En trois mois, la dirigeante est le deuxième membre du bureau confédéral, après Sébastien Menesplier, le 5 septembre, à devoir répondre d'actions menées par la CGT durant le conflit contre la réforme des retraites. Un rassemblement devant la gendarmerie est d'ailleurs prévu dès 9 heures, ce vendredi.

Au total, plus de 1 000 cégétistes sont actuellement inquiétés, par des procédures disciplinaires, judiciaires, ou par des convocations par les forces de police. Dans l'énergie, 400 plaintes ont été déposées en 2023, se traduisant par des poursuites disciplinaires et parfois par des procès pour deux militants à Bordeaux, trois à Marseille et six à Valenciennes. Plus encore, **selon les décomptes de notre centrale de Montreuil, des procédures ont été ouvertes à l'encontre d'au moins 17 secrétaires généraux de ses organisations.**

Oui mais, direz-vous : « les syndicalistes poursuivis sont systématiquement relaxés ou blanchis »... Alors pourquoi les poursuivre en justice si ce n'est pour faire pression sur l'ensemble du mouvement revendicatif... que le patronat n'a jamais accepté?

Sophie Binet interpelle Elisabeth Borne

Dans ce contexte, Sophie Binet a adressé une lettre ouverte, mardi soir, à Elisabeth Borne : « *La convocation de premiers dirigeants de la CGT devant la justice a pour conséquence de décomplexer la répression patronale.* » Pour la secrétaire générale de la CGT, « *les employeurs sont ainsi de plus en plus nombreux à tenter, au prétexte de la diffamation, d'interdire l'expression syndicale ou à remettre en cause le droit de grève* ».

Car, au-delà de la contestation contre la réforme des retraites, depuis 2016 et la loi travail, un basculement net s'est opéré vers une criminalisation de l'action syndicale CGT. Ces dernières semaines, les exemples sont légion :

- Sylvie Bertuit, de la CGT santé du Loiret, a été traînée devant les tribunaux pour un tract jugé diffamatoire à l'encontre d'une directrice d'un Ehpad. Condamnée en première instance, la responsable syndicale a été relaxée en appel.
- Jean-Paul Delescaut, de la CGT du Nord, a été placé en garde à vue pour « apologie du terrorisme », à la suite d'un tract en soutien à la cause palestinienne, le 7 octobre. À Bourges, cinq militants de l'union départementale du Cher comparaîtront le 21 décembre, à cause d'un feu de pneus sur la voie publique, lors d'un piquet de grève, un mode d'action syndicale apparu dès la fin du XIX^e siècle

Cette criminalisation est d'autant plus « inquiétante » que des groupuscules d'extrême droite ont pu « parvenir à défiler, parfois même sans autorisation, tout en proférant des propos racistes ou xénophobes » après le tragique mort de Thomas à Crépol, dans la Drôme, ce 18 novembre.

Mais ce recours à une criminalisation massive de l'action syndicale signe les difficultés et les limites d'un pouvoir et d'un patronat isolés et minoritaires face à une forte résistance populaire, en d'autres termes ils n'ont plus que ce recours pour imposer leurs décisions et leur projets... ils sont contraints au passage en force !

Face à cette criminalisation accrue des mouvements sociaux, utilisant parfois les instruments de la lutte antiterroriste, Sophie Binet prévient l'exécutif :

« Si, par malheur, l'extrême droite arrivait au pouvoir, l'ensemble des instruments seraient en place pour mater toute contestation. »

Et si c'était là le rêve secret et l'intention ultime du Patronat ?